

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU
3 AVRIL 2017

Membres en exercices : 42 titulaires
42 suppléants

Membres présents : 21 titulaires
5 suppléants

Délibération n°294 du Comité syndical

5. Budget supplémentaire 2017

Le budget supplémentaire 2017 se présente comme le report du compte administratif 2016 sur le budget 2017 du syndicat mixte pour le SCOTERS.

Le compte administratif 2016 fait apparaître les résultats cumulés suivants :

Section de fonctionnement	excédent	+ 119 988,29 €
Section d'investissement	excédent	+ 250 466,33 €

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Arrête, par chapitre, le budget supplémentaire pour l'exercice 2017 du syndicat mixte aux sommes suivantes :

En section de fonctionnement pour un montant de 119 988,29 € :

Dépenses par chapitre

011 Charges à caractère général	95 688,29 €
65 Autres charges de gestion courante	16 000,00 €
022 Dépenses imprévues de fonctionnement	8 300,00 €

Recettes par chapitre

002 Excédent de fonctionnement reporté	119 988,29 €
--	--------------

En section d'investissement pour un montant de 250 466,33 € :

Dépenses par chapitre

20 Immobilisations incorporelles	240 466,33 €
21 Immobilisations corporelles	10 000,00 €

Recettes par chapitre

001 Excédent d'investissement	250 466,33 €
-------------------------------	--------------

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **- 3 AVR. 2017**

La publication le **- 3 AVR. 2017**

Strasbourg, le **- 3 AVR. 2017**

Le Président
Jacques BIGOT

